



CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES
(Ramsar, Iran, 1971)

Document d'information Ramsar no 10

Synergie, réseaux et coopération internationale

Synergies avec d'autres conventions relatives à l'environnement

Il est désormais clair que la coopération et la coordination entre les conventions et organisations internationales dont la mission est proche et, parfois, coïncide, présentent des avantages considérables. Le Secrétariat Ramsar a déployé de grands efforts pour améliorer la synergie avec d'autres instruments juridiques du domaine de l'environnement. Dans certains cas, l'analyse des progrès tangibles réalisés à cet égard a démontré que toutes les parties à ces initiatives étaient gagnantes. Par ailleurs, le Secrétariat a pris des mesures vigoureuses pour encourager les « Autorités administratives » de la Convention (les Correspondants nationaux) à instaurer des liens de travail étroits avec leurs homologues pour d'autres conventions, au niveau national.

La Convention sur la diversité biologique (CDB)

En janvier 1996, le Secrétariat Ramsar et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ont signé un premier Protocole de coopération et en novembre de la même année, la CDB, à sa 3^e réunion, a invité Ramsar à coopérer « en qualité de chef de file » à la mise en œuvre des activités de la CDB relatives aux zones humides. Depuis, cette relation a grandi et, actuellement, les deux conventions collaborent dans le cadre de leur 4^e Plan de travail conjoint (2007-2010). Les organes subsidiaires scientifiques des deux conventions – le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) de Ramsar et l'Organe subsidiaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) collaborent aussi étroitement à des questions d'intérêt commun.

La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)

Le Secrétariat Ramsar et le Secrétariat de la CMS ont signé un premier Protocole d'accord en février 1997 et un Plan de travail tripartite a été signé en avril 2004 entre les secrétariats de la CMS, de l'Accord sur les oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et de la Convention de Ramsar.

La Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO

En mai 1999, le Secrétariat Ramsar et le Centre du patrimoine mondial ont signé un Mémoire d'accord et dans ce cadre, les deux conventions ont travaillé en collaboration extrêmement étroite, ces dernières années, pour mener des missions d'experts mixtes sur les sites de l'Ichkeul en Tunisie, du Djoudj et du Diawling au Sénégal et en Mauritanie ainsi que du lac Srebarna, en Bulgarie.

Les conventions régionales et commissions de bassins hydrographiques

Le Secrétariat Ramsar a signé des protocoles de coopération : avec la **Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes** (Convention de Cartagena) en mai 2000 (une nouvelle version a été signée en juin 2005) et avec l'**Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée** (Convention de Barcelone)

en février 2001 (un nouveau protocole a été signé en février 2006). Un protocole de coopération a été signé, en décembre 2006, avec la **Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates** (Convention des Carpates). Le Secrétariat du **Programme régional océanien de l'environnement (PROE)** est partenaire de la Convention de Ramsar dans le cadre d'un plan de travail conjoint adopté en 2002 et dans le contexte duquel le PROE au Samoa accueille un cadre Ramsar pour la région océanienne, et la **Commission internationale pour la protection du Danube** coopère dans le cadre d'un accord signé en novembre 2000. En outre, la Convention de Ramsar participe étroitement aux travaux de la **Commission du bassin du lac Tchad** et de l'**Autorité du bassin du Niger** avec lesquelles la Convention a signé un mémorandum de coopération en novembre 2002. En mars 2006, un nouvel accord a été conclu avec la **Commission internationale du bassin du Congo-Ougangui-Sang** (CICOS).

Autres liens étroits établis avec des organismes officiels

Ramsar travaille en collaboration étroite avec le **Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère**, dans le cadre d'un programme de travail conjoint conclu pour la première fois en 2002 et a signé un nouvel accord de coopération, en février 2006, avec l'**Agence européenne pour l'environnement**. Un accord a été signé en juin 2006 avec le **Système mondial d'observation terrestre** et le Secrétariat collabore très étroitement avec l'**Agence spatiale européenne** au projet GlobWetland qui élabore des outils de suivi et de gestion basés sur les données d'observation de la Terre dans le cadre d'un projet pilote auquel participent 50 sites Ramsar à travers le monde. Depuis peu, les liens de collaboration se sont renforcés entre Ramsar et l'**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture** (FAO) et des accords de coopération sont en discussion avec la FAO et l'UNITAR. Les accords les plus récents ont été conclus avec le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAM) et avec le groupe commun PNUE/BCHA de l'environnement du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCHA) des Nations Unies.

Coordination entre conventions

Le Secrétariat Ramsar participe aux réunions de coordination des conventions organisées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le Secrétariat Ramsar donne du temps de son personnel et des ressources financières pour les groupes de travail conjoints et les études qui visent à harmoniser les besoins des conventions relatives à la biodiversité, par exemple l'étude menée par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (PNUE- WCMC) sur la possibilité d'harmoniser les obligations d'établissement de rapports au titre des différents instruments et a participé au **groupe de gestion de l'environnement** du PNUE.

Par décision prise en 2002, la COP8 de la CCNUCC a invité la Convention de Ramsar à participer aux travaux du **Groupe de liaison conjoint** des « conventions de Rio » : la CCNUCC, la CDB et la CCD. En outre, les cinq conventions relatives à la biodiversité – CDB, CITES, CMS, Ramsar et Convention du patrimoine mondial – ont, depuis mars 1999, un site Web commun hébergé par le Secrétariat de la CDB. La Convention de Ramsar participe activement, en qualité de membre à part entière, au **Groupe de liaison sur la biodiversité** composé de représentants des cinq conventions.

Coopération avec d'autres organisations

La Convention de Ramsar, par l'intermédiaire de son Secrétariat et de ses autres organes, entretient des liens de travail étroits avec d'autres organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales en vue de constituer une alliance stratégique pour la conservation des zones humides.

L'UNESCO

Le Secrétariat a noué des relations étroites avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) qui est le dépositaire des instruments d'adhésion et de ratification de la Convention et lui apporte des conseils, au besoin, sur des questions juridiques en rapport.

Les Organisations internationales partenaires

La Convention entretient des relations particulièrement étroites avec cinq organisations internationales non gouvernementales dont quatre sont associées au traité depuis son origine et qui se sont vu confirmer leur statut officiel d'Organisations internationales partenaires de la Convention en 1999. Dans la Résolution IX.16, les Parties ont estimé que l'IWMI remplissait les conditions pour obtenir le statut d'OIP Ramsar, énoncées en 1999 et ont décidé d'accueillir cette organisation comme cinquième partenaire officiel de la Convention. Les cinq OIP sont :

- BirdLife International
- Fonds mondial pour la nature (WWF International)
- IWMI – The International Water Management Institute
- UICN-Union mondiale pour la nature
- Wetlands International



Les OIP apportent un appui précieux aux travaux de la Convention aux niveaux mondial, régional et national ainsi qu'au niveau local, en fournissant surtout des avis techniques, une assistance pour l'application pratique, un appui financier, le tout dispensé par leurs sièges respectifs, leurs bureaux nationaux et régionaux et leurs affiliés, ainsi que leurs réseaux d'experts. Chacune fait, en outre, sienne la philosophie de la Convention de Ramsar et son concept d'utilisation rationnelle et chacune soutient l'application des lignes directrices Ramsar dans ses propres travaux, dans le monde entier. Les OIP participent aussi régulièrement, à titre d'observateurs, à toutes les réunions de la Conférence des Parties et du Comité permanent et sont membres à part entière du Groupe d'évaluation scientifique et technique.

Autres organisations non gouvernementales et organes apparentés

Dans de nombreux pays, il y a aussi une « constellation d'ONG » qui gravite autour de la Convention de Ramsar, collabore avec le gouvernement et encourage et applique les objectifs du traité. Le Secrétariat Ramsar s'efforce de maintenir le plus de contacts possibles avec le plus grand nombre possible d'ONG locales, nationales et internationales (en plus des cinq partenaires énumérés ci-dessus) qui appliquent les principes Ramsar et dont les travaux recourent les objectifs de la Convention.

Plus précisément, en date de septembre 2007, le Secrétariat Ramsar a signé des accords de coopération officiels avec l'Association internationale pour l'évaluation d'impacts (AIEI), Canards Illimités, Eurosite, le Global Nature Fund, l'Institut international de l'océan,

LakeNet, la Society of Wetland Scientists (SWS), The Nature Conservancy et Wetland Link du Wildfowl and Wetlands Trust. En pratique, certains de ces accords se bornent à une reconnaissance officielle d'objectifs communs, à une manifestation de bonne volonté et d'appui mutuel tandis que d'autres contiennent des programmes précis de projets à réaliser en collaboration.

En outre, plusieurs autres organisations ont été officiellement invitées à participer à titre d'observateurs aux travaux du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) de la Convention, notamment le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (PNUE-WCMC), le Conseil mondial de l'eau, l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI), l'International Mire Conservation Group (IMCG), le Partenariat global pour l'eau, la Société internationale de la tourbe (SIT), et le World Resources Institute (WRI).

De plus en plus d'ONG nationales et internationales se font un point d'honneur d'assister aux sessions de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar, perçues comme de bonnes occasions de rencontrer des collègues, d'influer sur les politiques et les mesures gouvernementales. Vingt-sept ONG internationales et 109 organisations nationales non gouvernementales, travaillant directement ou indirectement dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable des zones humides, ont assisté à la 8^e Session de la COP (2002), en Espagne. À la COP9, en Ouganda (2005), 26 ONG internationales et 71 ONG nationales étaient présentes en qualité d'observateurs.

Les organismes bailleurs de fonds et le secteur privé

Le Secrétariat Ramsar maintient des contacts actifs avec plusieurs bailleurs de fonds tels que la Banque mondiale, et les banques régionales pour le développement et jouit du statut d'observateur invité auprès du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial. Tous ces organismes financent des projets pour les zones humides ou qui affectent les zones humides. Le Secrétariat est en contact avec le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et avec la Commission européenne. Plusieurs organismes nationaux d'aide au développement accordent fréquemment une assistance technique à des projets, des réunions, des rapports et des travaux sur le terrain liés à Ramsar, dans les pays en développement. Le Secrétariat collabore étroitement avec ces organismes.



Depuis 1998, le Groupe Danone (secteur privé) apporte un appui financier généreux aux activités de communication, de sensibilisation du public et de formation de la Convention, dans le cadre de l'Initiative d'Évian.

En 2007, le Réseau de compagnies aériennes « Star Alliance » a conclu un partenariat avec Ramsar, l'Union mondiale pour la nature et le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère. Intitulé « Biosphere Connections », le but du partenariat est de contribuer au travail des trois organisations environnementales.



Tous les protocoles et mémorandums d'accord et de coopération, ainsi que les autres documents mentionnés ici se trouvent sur le site Web de Ramsar à l'adresse www.ramsar.org/index_mou.htm.

Pour en savoir plus, veuillez contacter :
Le Secrétariat de la Convention de Ramsar, Rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse
(tél. +41 22 999 0170, téléc +41 22 999 0169, courriel ramsar@ramsar.org, Web www.ramsar.org)